

Tautavel, le 26 août 2021

Monsieur le Président du Comité Technique  
Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales  
El Centre del Mon  
35, Boulevard Saint Assisclé  
Bâtiment B  
66020 PERPIGNAN

Objet : Lettre de saisine du Comité Technique pour la suppression d'un poste à 20/35<sup>ème</sup> et la création d'un poste à 24/35<sup>ème</sup> suite à une augmentation du temps de travail.

Pièce Jointe : Tableau des effectifs

Monsieur le Président du Comité Technique,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Comité technique sur la modification du tableau des effectifs de la Commune de Tautavel portant sur l'augmentation du temps de travail d'un agent au grade d'adjoint technique territorial.

L'agent qui occupe un poste au sein des services techniques à raison de 20/35<sup>ème</sup> va dès la rentrée scolaire, intégrer le pôle enfance-jeunesse pour renforcer l'équipe le mercredi à la Maison des Jeunes, à raison de 4 heures hebdomadaire. Je précise que l'agent a obtenu son BAFA.

Avec son accord, l'agent bénéficiera d'une augmentation de son temps de travail, à raison de 24/35<sup>ème</sup>.

Cela occasionne la suppression du poste d'adjoint technique à raison de 20/35<sup>ème</sup> et de fait la création du poste d'adjoint technique à raison de 24/35<sup>ème</sup>.

Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre ce dossier à l'ordre du jour du prochain Comité technique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Comité technique à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire

Francis ALIS



Tautavel, le 27 août 2021

Monsieur le Président du Comité Technique  
Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales  
El Centre del Mon  
35, Boulevard Saint Assisclé  
Bâtiment B  
66020 PERPIGNAN

Objet : Lettre de saisine du Comité Technique pour la suppression et la création de 4 emplois suite à un changement de filière ainsi que la mise à jour de l'organigramme de la Mairie de Tautavel

Pièces Jointes : Délibération relative à la modification du Tableau des effectifs – organigramme en date du 27/08/2021

Monsieur le Président du Comité Technique,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Comité technique sur la modification du tableau des effectifs de la Commune de Tautavel portant sur la suppression de 4 emplois suite au changement de filière de quatre agents territoriaux dont vous trouverez ci-dessous le détail :

4 Emplois à supprimer	4 Emplois à créer dans filière correspondant à la nature de leur emploi effectif
<b>Filière technique</b>	<b>Filière administrative</b>
2 Adjoint technique territorial 26/35ème	2 Adjoint administratif territorial 26/35ème
<b>Filière animation</b>	
1 Adjoint d'animation territorial principal 35/35ème	1 Adjoint administratif territorial principal 35/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière administrative</b>	<b>Filière technique</b>
1 Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe 35/35ème	1 Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe 35/35 <sup>ème</sup>

Je vous informe que les quatre agents ont donné leur accord par courrier.

A cet effet, l'organigramme ci-joint a été mis à jour pour avis également.

Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre ce dossier à l'ordre du jour du prochain Comité technique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Comité technique à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire  
Francis ALIS



**COMMUNE DE TAUTAVEL**

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN  
CANTON DE LA VALLEE DE L'AGLY

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14  
NOMBRE DE PRESENTS :  
NOMBRE DE VOTANTS :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le jeudi neuf septembre deux mille vingt et un à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de TAUTAVEL légalement convoqués à la date du ..... septembre deux mille vingt et un se sont réunis dans la Salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales. La convocation a été affichée le onze juin 2021.

**Etaient présents :**

**Etaient absents représentés :**

**Etait absent non représenté :**

a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° xx/2021**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis du Comité technique en date du....

**Conformément** à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**Considérant** qu'il est nécessaire de régulariser les emplois de quatre agents et les intégrant dans la filière correspondant à la nature de leur emploi effectif et que de ce fait, il est nécessaire de supprimer sur le tableau des effectifs deux emplois dans la filière technique au grade d'adjoint technique territorial à 26/35<sup>ème</sup> et de créer deux emplois dans la filière administrative au grade d'adjoint administratif territorial à 26/35<sup>ème</sup>, de supprimer dans la filière administrative, un emploi au grade d'adjoint administratif territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> et de créer un emploi au grade d'adjoint technique territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>, de supprimer dans la filière animation, un emploi au grade d'adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer dans la filière administrative, un emploi au grade d'adjoint administratif territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> ;

**Considérant** qu'en raison de la gestion communale du périscolaire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique territorial de 20 à 24/35<sup>ème</sup> pour assurer à la fois les missions d'encadrement des enfants et des missions d'agent polyvalent des services techniques ;

**Considérant** que de ce fait, il est nécessaire de supprimer sur le tableau des effectifs l'emploi d'adjoint technique territorial à 20/35<sup>ème</sup> et de créer un emploi d'adjoint technique territorial à 24/35<sup>ème</sup> à compter de fin novembre 2021 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer certains nettoyages réguliers notamment des établissements scolaires, ce qui nécessite d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe de 24 à 25/35ème;

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs suivant :

EMPLOI OCCUPE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE AGENTS
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
<b>Adjoint Technique Territorial</b>	<b>TNC 24/35e</b>	<b>1</b>
Adjoint technique territorial	TNC 26/35e	1
Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe	TC	3
Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe	TNC 28/35e	1
<b>Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe</b>	<b>TNC 25/35e</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		
ATSEM Principal 1ère classe	TNC 14/35e	En disponibilité
ATSEM Principal 1ère classe	TC	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché territorial	TC	1
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	TC	1
<b>Adjoint administratif territorial principal 2ème classe</b>	<b>TC</b>	<b>3</b>
Adjoint administratif territorial	TNC25/35e	1
<b>Adjoint administratif territorial</b>	<b>TNC 26/35e</b>	<b>2</b>
Adjoint administratif territorial	TNC 30/35e	1
<b>EMPLOI NON PERMANENT</b>		
Contrat CDD remplacement temporaire d'un agent momentanément indisponible du 26/08/2021 au 25/08/2022 (grade ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe)	29/35ème	1
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs tel que présenté et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- approuve le tableau des effectifs tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Pour extrait certifié conforme au registre,**

**A Tautavel, le 27 août 2021**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**

**Francis ALIS**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

Publication effectuée le :